Grilles en vigueur (2026-09-10) R.2446			Zones		
			H-5045		
	Groupes	Classes	A	B	Applicable à toute la zone
A- Usages	Habitation (H)	1. Unifamiliale	X	X	
B- Normes prescrites (bâtiment principal)	Implantation	32. Isolée	X	X	
	Marges	38. Avant minimale (m)	7	7	
		40. Avant secondaire min. (m)	5.5	5.5	
		41. Latérale minimale (m)	1.5	1.5	
		42. Latérales totales minimales (m)	3	3	
		43. Arrière minimale (m)	5	5	
	Hauteur	44. Nombre d'étage(s) min.	1	2	
		45. Nombre d'étage(s) max.	1	2	
		46. Hauteur minimale (m)	3.5	3.5	
		47. Hauteur maximale (m)	8	8	
	Dimensions	48. Largeur minimale (m)	8.5	7.3	
		49. Profondeur minimale (m)	7	7	
	Superficies	50. Sup. d'implantation au sol min. (m²)	90		
		52. Superficie de plancher min. (m²)	83	120	
C- Normes prescrites (terrain)	Dimensions	56. Largeur minimale d'un lot intérieur (m)	22	22	
		57. Largeur minimale d'un lot d'angle (m)	22	22	
		58. Profondeur minimale (m)	22	22	
		59. Superficie minimale (m²)	484	484	
			A	B	Applicable à toute la zone
D- Catégorie de zone					A5 ; E
F- Dispositions spéciales					(N012)

Note(s):

#	NOTE
N012	Les chapitres VI et X s'appliquent à tout terrain occupé par un usage du groupe commerce et service (C) comme si l'affectation principale de la zone était de ce groupe d'usage.